



PRECISIONS SUR LES FICHES DE RENSEIGNEMENTS

Données SIECLE

Information sur le traitement de vos données personnelles

Les renseignements demandés sur les fiches de renseignements du dossier d'inscription sont indispensables à l'établissement de votre enfant pour gérer sa scolarité et pour vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence.

Ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les établissements et contribuer à leur bon fonctionnement.

C'est pourquoi il est important de remplir ces fiches avec soin et de signaler dès que possible à l'établissement tout changement (coordonnées, situation familiale...).

Les informations que vous donnez au moyen de la fiche de renseignement sont enregistrées par l'établissement dans l'application **SIECLE** (Système d'information pour les élèves des collèges, des lycées et pour les établissements).

Qu'est-ce que l'application SIECLE ?

Finalités et bases légales

SIECLE est un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse :

- **pour le contrôle de l'obligation d'instruction**, au titre d'une **obligation légale** auquel l'établissement est soumis au sens du c) de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD)
- **pour la gestion administrative, pédagogique et financière des élèves, des apprentis et des étudiants des collèges et des lycées**, dans le cadre de l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) de l'article 6 du RGPD

Données traitées et durée de conservation

En vertu de l'article L113-12 du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA), les données vous concernant ainsi que celles de votre enfant, déjà connues de l'Education Nationale, proviennent :

- pour l'entrée en 6^{ème}, d'AFFELNET 6ème
- pour l'entrée au lycée, d'AFFELNET Lycée

L'identifiant national élève est issu du RNIE (répertoire national des identifiants élèves).

Ces applications sont mises en œuvre par le ministère en charge de l'Éducation nationale.

Les données relatives aux étudiants entrant en section de technicien supérieur et en classes préparatoires aux grandes écoles sont issues de l'application PARCOURSUP, mis en œuvre par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les données fiscales nécessaires à l'étude des demandes de bourse sont issues du système d'information de la direction générale des finances publiques, en application du II de l'article 114-8 du CRPA.

L'ensemble des données est conservé jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an après la fin de la dernière année scolaire dans un établissement du second degré.

Destinataires des données

Les personnels de l'établissement de votre enfant, ceux des services départementaux de l'Education Nationale et des services académiques, ceux du ministère et ceux des collectivités territoriales (commune, département, région) peuvent accéder à certaines de vos données, dans la limite de ce qui est nécessaire à leurs missions.

Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation définis par les articles 15, 16 et 18 du RGPD, ainsi que ceux prévus à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés auprès du chef d'établissement.

Pour l'exercice de votre droit d'opposition, défini par l'article 21 du RGPD, vous pouvez adresser votre demande au ministère, par courriel, à cette adresse : dgesco.protection-donnees@education.gouv.fr

Ce droit d'opposition ne s'applique pas pour la collecte et le traitement de données nécessaires aux fins de contrôle de l'obligation d'instruction.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère :

- par courriel, à dpd@education.gouv.fr
- au moyen du formulaire de contact en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>
- ou par courrier postal, à : *Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse*
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)

110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

- au moyen du formulaire de contact en ligne : <https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>
- ou par courrier postal, à : *Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés*
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07.

À l'occasion de ces démarches, il peut vous être demandé de communiquer d'autres informations permettant de prouver votre identité, par exemple la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Pour en savoir plus sur SIECLE : www.education.gouv.fr/siecle

Merci de vous assurer de l'accord des autres personnes dont vous fournissez les coordonnées, et de les informer de l'utilisation qui sera faite par l'établissement de leurs données personnelles.



INFORMATIONS AUX FAMILLES SUR LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le règlement général européen sur la protection des données (RGPD) renforce les libertés individuelles des citoyens et leur garantit une meilleure protection de leurs données personnelles. Il s'applique à tout organisme public ou privé et par conséquent aux établissements scolaires, notamment le lycée de votre enfant.

Le chef d'établissement et l'équipe éducative s'engagent à respecter votre vie privée en protégeant les données à caractère personnel¹ vous concernant - vous et votre enfant - collectées et traitées afin de répondre à l'obligation du service public d'éducation.

Finalités des données personnelles collectées : Les données personnelles des élèves et de leurs parents, sont nécessaires à la gestion administrative du service public de l'éducation, aux usages pédagogiques et au suivi de la scolarité et de la santé des élèves inscrits dans l'établissement.

Utilisation et destination des données personnelles : Les données personnelles concernant les élèves et leurs parents (nom et prénom, date de naissance, adresse des parents, téléphone, mél, photos, notes, appréciations, données sur exercices ...), ainsi que les emplois du temps des classes..., utiles au fonctionnement et au suivi de chaque élève sont hébergées sur les serveurs du Rectorat, du lycée ou d'un prestataire (Pronote). Celles relatives à la santé des élèves sont uniquement exploitées en interne par les personnels habilités. Les éventuels usages pédagogiques d'internet (blogs, sites, exercices...) et des réseaux sociaux ont obtenu l'aval du conseil d'administration après vérification de leur pertinence éducative, et sont anonymisées sauf exception (auquel cas votre consentement explicite et/ou celui de votre enfant aura été recueilli préalablement).

Sécurité des données : Dans l'ENT, comme dans tous les autres outils numériques utilisés par l'établissement, les données personnelles concernant les élèves et leurs parents sont stockées et sécurisées. Un contrat détaillé (confidentialité, sécurité...) régit chaque hébergement de données sur les serveurs du(des) prestataire(s) informatique(s). Les éventuels usages pédagogiques d'internet (blogs, sites, exercices...) et des réseaux sociaux sont scrupuleusement encadrés par les enseignants ou autres personnels, pour une protection optimale des données de votre enfant (anonymisation, contrat de sous-traitance sécurisée...).

Durée de conservation et archivage des données : En fin d'année scolaire, les données issues des applications de vie scolaire sont récupérées par l'établissement qui les archive dans les locaux sécurisés de l'administration du lycée pendant une durée réglementée, strictement nécessaire généralement, une année et uniquement pour pouvoir les communiquer aux autorités judiciaires si nécessaire. Ces données ne seront alors plus exploitées. De même, tous les autres outils numériques utilisés par l'établissement respectent les délais de conservation et d'archivage réglementaires avant destruction des données personnelles.

¹ Une « donnée à caractère personnel » se définit comme « toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres », conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 qui modifie la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978.



Droits des parents et des élèves :

Vous-même - et votre enfant s'il a plus de 15 ans - avez le droit d'accéder à vos données personnelles et le droit de les rectifier en formant une demande écrite au proviseur lycée. En revanche, vous ne pouvez pas vous opposer à leur utilisation ou/et demander leur effacement, dans la mesure où les traitements de ces données sont nécessaires à l'exécution d'une mission publique d'éducation ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le proviseur.

Par ailleurs, les éventuels usages pédagogiques d'internet (blogs, sites, exercices...) et des réseaux sociaux nécessitent votre consentement explicite, que vous pouvez retirer à tout moment. Ce consentement doit être donné conjointement par vous-même et votre enfant s'il a moins de 15 ans. À compter de l'âge de quinze ans, votre enfant peut consentir seul à un traitement² de données personnelles.

Parallèlement à cette lettre d'information sur le traitement de vos données personnelles ou celles de votre enfant, un formulaire de recueil de consentement vous sera soumis afin d'avoir votre autorisation du droit à l'image et de traitement des données sensibles nécessaires à la gestion classique de la scolarité de votre enfant. Il est important d'y répondre formellement afin de garantir l'homogénéité des actions pédagogiques menées dans la classe.

Registre des traitements des données à caractère personnel : Le chef d'établissement, responsable des traitements, tient un registre des traitements qui mentionne, notamment, leur finalité, les personnes concernées, les catégories de données utilisées, leurs destinataires et leur durée de conservation. Ce registre est en cours d'élaboration, il sera mis à votre disposition sur demande, dès que possible.

Le chef d'établissement



² Pour le RGPD on appelle «**traitement**», toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.